

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 17 JUIN 2021 (20 HEURES 00)**

**Séance ordinaire**

**Convocation** 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, COUILLARD Arnaud, CHATELLIER Julien, EDINE Pierre, DEROUET Richard, FANFANI Antoine, AUBIN Luc, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie, LECONTE Marie-France, ROUCHERE Anne-Marie Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Madame YBERT Sandra donne procuration à Madame MALERBA Lydie  
Madame LERAUX Muriel a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout et le retrait de l'ordre du jour des points suivants :

- Rajout : Modification délibération budget communal primitif 2021
- Rajout : Aménagement parcelle zone humide « La Sauvagère »
- Retrait « pacte de gouvernance entre les communes et l'Intercommunalité

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces rajouts

Le compte rendu du conseil municipal du 06 mai 2021 est adopté à l'unanimité des votants

**DEL 17062021 / 028 Suppression poste adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Suite au départ de l'ancienne secrétaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe. A l'unanimité le conseil municipal valide cette suppression

**DEL 17062021 / 029 Modification délibération budget primitif assainissement2021**

Lors de sa séance du 08 avril 2021 le conseil municipal a délibéré sur le vote du budget primitif assainissement 2021, il est nécessaire à ce jour de modifier la délibération prise.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le **budget primitif assainissement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **81 552.77 € en section de fonctionnement** et à la somme de **33 152.64 en section d'investissement**.

**DEL 17062021 / 030 Modification délibération budget primitif communal 2021**

Lors de sa séance du 08 avril 2021 le conseil municipal a délibéré sur le vote du budget primitif communal 2021, il est nécessaire à ce jour de modifier la délibération prise en mentionnant le résultat d'excédent de fonctionnement du budget CCAS suite à sa dissolution au 31 décembre 2020.

Monsieur le maire propose au conseil l'approbation de la délibération comme suit :

Section d'investissement : 69 812.54 €

Section de fonctionnement : 416 949.83 €

Affectation des résultats :

- Excédent reporté d'investissement (001) : + 13 503.63 €
- Excédent reporté de fonctionnement (002) : + 177 366.83 €  
(Comprenant l'excédent du BP CCAS pour 5 559.95 € suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2020)

## **Adhésion au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SDEM50**

Monsieur le maire propose au conseil que la commune adhère au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SDEM (syndicat départementale d'énergies de la Manche). Ce groupement permet de bénéficier d'achat d'électricité à des tarifs préférentiels.

Monsieur Luc AUBIN, conseiller municipal, souhaite avoir plus d'informations sur les engagements du syndicat comme énergie écologique.... Monsieur le maire propose de différer notre décision et s'engage à contacter l'interlocuteur du SDEM afin d'avoir de plus amples renseignements sur le marché du contrat.

Décision reportée lors du prochain conseil municipal

## **Restructuration des voiries de la commune**

Monsieur Arnaud COUILLARD, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au conseil différents devis pour la restructuration des voiries communales comme suit :

- « Chemin de la Sauvagère »

Suite aux travaux déjà engagés sur ce chemin, il est nécessaire de prévoir un ré-encaissement supplémentaire de cailloux sur le chemin de « la Sauvagère » d'environ 36 tonnes, proposition de l'entreprise FATOUT pour un montant de 827.40 € HT soit 992.88 € TTC. Il précise également qu'initialement il était prévu d'installer du caillou au niveau de la zone humide pour 684.60 € TTC, ce projet est suspendu en vue de l'installation d'une passerelle (voir point suivant)

A l'unanimité, le conseil municipal valide ce devis d'un montant de 992.88 € TTC

- Chemin de la Datinière à la butte aux longs »

La réfection de ce chemin doit être faire sur 538 mètres, il comprend de l'arasement, création de noues, encaissement.... Plusieurs devis ont été effectués soit :

Entreprise EUROVIA pour 7 680.60 € TTC

Entreprise FATOUT pour 12 158.04 € TTC

Entreprise COLAS pour 13 932.60 € TTC

Il est mentionné que ce chemin est principalement utilisé par des exploitants agricoles, randonneurs, cyclistes mais que la commune se doit de rendre praticable ce chemin, depuis plusieurs années seul des apports de cailloux ont été effectués, à ce jour cela ne suffit plus et que compte tenu de l'usure importante constatée il est nécessaire d'engager ces travaux

Après discussions et échanges, le conseil municipal à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 7 680.60 € TTC

- « Rue du Val de Soulles et parking »

- Plusieurs solutions ont été étudiées, soit réfection d'une rustine sur environ 27 m2, soit réfection de la chaussée jusqu'à l'entrée du parking soit réfection de la chaussée en incluant le parking, 3 entreprises ont été sollicitées mais 2 devis ont été rendus à ce jour, soit :

	COLAS	EUROVIA
- Rustine	578.88 € TTC	648.00 € TTC
- Bi-couche sans parking	5 385.48 € TTC	4 435.20 € TTC
- Bi-couche avec parking	6 695.88 € TTC	5 195.52 € TTC
- Enrobé sans parking	11 498.16 € TTC	10 777.20 € TTC
- Enrobé avec parking	14 270.16 € TTC	12 624.72 € TTC

Compte tenu de la réfection du chemin de la « Datinière à la butte aux longs » validée en amont, et, après discussions, Monsieur le maire propose au conseil de retenir pour le moment la réfection d'une partie de la rue avec une rustine.

A l'unanimité, le conseil valide le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 648.00 € TCC, entreprise qui interviendra également sur le chemin de « la Datinière à la butte aux longs ».

### **Parcelle zone humide « la Sauvagère »**

Monsieur Luc AUBIN, conseiller municipal, présente au conseil le projet d'aménagement d'une parcelle sur la zone humide étudiée avec l'association « AVRIL ». Cette parcelle sera d'une surface d'environ 15 mètres, composée de pieux à moules et de bois en douglas.

Le coût estimatif de ce projet pour l'achat de matériaux est d'environ 1 000 €, pour l'installation il est envisagé de lancer un appel à projets auprès des habitants et de bénévoles divers, une annonce sera faite sur le site internet de la commune.

Le conseil donne son accord de principe pour l'achat des matériaux après consultation des instances gérant les autorisations d'urbanisme et/ou de gestion de la zone humide.

A l'unanimité, le conseil valide cette proposition.

### **Questions diverses**

- Monsieur le maire informe le conseil avoir rencontré le propriétaire d'une parcelle qui aurait pu convenir à la construction de l'atelier municipal, celui-ci ne souhaite pas donner suite. Un autre terrain est envisagé, des échanges avec les propriétaires ont été engagés.
- Monsieur le maire informe le conseil que plusieurs dysfonctionnements ont eu lieu sur le poste de refoulement du Val de Souilles, suite à un problème de télésurveillance la SAUR (entreprise qui gère les postes de refoulement de la commune) n'a pas eu intervenir immédiatement, les pompes de ce poste étaient en défaut, ce qui a entraîné un débordement, depuis le disjoncteur EDF a été changé.  
Des devis de changement de télésurveillance ont été proposé par la SAUR, il sera nécessaire de se prononcer à la rentrée pour envisager ces changements
- Monsieur le maire indique avoir rencontré une personne souhaitant installer une installation maraichère sur la commune, sur un terrain d'environ 2 hectares avec hangar, un raccordement électrique sera nécessaire, dans l'attente du dépôt complet de ce projet, ce dossier sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.
- Monsieur le maire détaille les décisions prises en fonction de sa délégation
  - o Intervention de Manche Numérique pour re paramétrage de l'ordinateur du poste de la secrétaire
  - o Changement de la crémone de la porte de la cantine
  - o Intervention informatique sur l'ordinateur de la secrétaire afin de tout réinitialiser et d'améliorer son fonctionnement
  - o Suite à un projet d'études, des élèves du lycée Agricole de Coutances ont participé au réaménagement du terrain de pétanque communal, du matériel a été acheté et des repas ont été fournis aux élèves. Un point complet financier sera fait ultérieurement à réception de toutes les factures.
- Madame Muriel LERAUX, adjointe, demande quand les panneaux réalisés par les élèves de l'école seront installés et si le mur a bien été repeint par les agents communautaires.  
Monsieur le maire indique que le mur est opérationnel mais que des retouches sont à

prévoir de temps en temps, la communauté a laissé de la peinture à ce sujet et les panneaux seront installés prochainement.

- Monsieur le maire indique que des autorisations pour la création d'une vidéo sur les écoles du RPI, ont été demandées aux parents d'élèves. Il rappelle que cette vidéo est pour promouvoir le RPI, de nombreux retours positifs des parents ont été reçus. Cette vidéo sera mise sur le site internet de la Commune
- Madame Isabelle GALMEL, adjointe, revient sur le nettoyage de la salle et de la mairie pendant l'absence pour maladie de l'agent communal afin de planifier les disponibilités de chacun. Mesdames Lydie MALERBA et Anne-Marie ROUCHERE se proposent pour lundi 21 juin après le 1<sup>er</sup> tour des élections.
- Monsieur Arnaud COUILLARD, 1<sup>er</sup> adjoint énonce au conseil un bilan de la commission finances de la CMB auquel il a assisté, lors de cette commission, il a été évoqué la reprise des recettes du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) par la communauté de communes, cette reprise sera sûrement proposée lors d'une prochaine séance.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 22 juillet 2021 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55

JARDIN Rodolphe

AUBIN Luc

CHATELLIER Julien

COUILLARD Arnaud

DEROUET Richard

EDINE Pierre

FORNERET Sarah

GALMEL Isabelle

JOUANNE Lydie

LECONTE Marie-France

LERAUX Muriel

MALERBA Lydie

ROUCHERE Anne Marie

YBERT Sandra

FANFANI Antoine